

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Noms commerciaux : Acoustidrain, Duolap Cap GR, Flash Stick LT, Insono AF3, Lap Stick, Lastobond fini sablé, Lastobond Pro HT-N, Lastobond Pro HT-S, Lastobond Pro BT, Lastobond Pro Grip, Lastobond Smooth Seal HT, Lastobond TU-HT, LB 1236, LB1244, Membrane de finition haute résistance – Monocouche, Membrane de finition haute résistance – Bicouche, Membrane d'étanchéité aluminium tout usage, Membrane de base Resisto, Membrane d'étanchéité de fondations / ICF, Membrane de base Resisto, Membrane d'étanchéité Red Zone, Red Zone 25, Red Zone 25 Toutes Températures, Redzone Pro, Resisto SA, Resisto Select, Resisto STT, VB 30, VB 50.

Utilisation : Membranes de bitume élastomère utilisées pour le recouvrement de tous genres de toiture ainsi que pour l'étanchéité à l'air et à l'eau.

Fabricants :

Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	Soprema inc. 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	Soprema USA 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521	Soprema Gulfport 12251, Seaway Road Gulfport (Mississippi) 39503 ÉTATS-UNIS Tél. : 228 701-1900
--	---	---	--

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24 h) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24 h) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

Membrane à base de bitume. Le produit dégage une odeur d'asphalte. Utilisé normalement, ce produit ne présente aucun danger potentiel pour la santé ou l'environnement. L'inhalation des poussières et de la fumée d'asphalte peut causer une irritation des voies respiratoires et une congestion.

AVERTISSEMENT! Selon l'État de la Californie, ce produit peut contenir des substances qui peuvent causer le cancer (asphalte, silice cristalline, fibre de verre).

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
MÉLANGE BITUMINEUX				
Bitume	8052-42-4	15-40	0,5 mg/m ³ Fumées d'asphalte	Non établie
Bitume oxydé ¹	64742-93-4	0-20	0,5 mg/m ³ Fumées d'asphalte	Non établie
Les membranes autocollantes contiennent :				
Huile naphténnique sévèrement hydrotraitée¹	64742-52-5	1-5	Non établie	Non établie
Carbonate de calcium¹	471-34-1	0-30	10 mg/m ³	Non établie
Copolymère de butadiène styrène¹	9003-55-8	1-5	10 mg/m ³	Non établie
ARMATURE				
Certains produits peuvent contenir du voile de verre, du polyester ou une combinaison de grille de verre et de polyester.				
Armature de polyester ¹	S. O.	0-7	Non établie	Non établie
Armature de voile de verre ¹	S. O.	0-7	Non établie	Non établie
Contient : Filament de fibre de verre ¹	65997-17-3	0-7	1 f/cc	Non établie
SOUS-FACE ET SURFACE				
Les membranes peuvent être saupoudrées de sable, de talc ou de granules ou être recouvertes d'un papier siliconé, d'un film de polyéthylène, de polypropylène ou d'une feuille d'aluminium, de cuivre ou d'acier galvanisé.				
Papier siliconé	S. O.	0-5	Non établie	Non établie
Film polypropylène	S. O.	0-5	Non établie	Non établie
Film polyéthylène	9002-88-4	0-5	Non établie	Non établie
Feuille d'aluminium, de cuivre ou d'acier galvanisé	S. O.	0-15	Non établie	Non établie
Sable	S. O.	0-20	0,1 mg/m ³	Non établie
Contient : Silice cristalline ²	14808-60-7	0-1	0,1 mg/m ³	Non établie
Granule coloré	S. O.	0-30	Non établie	Non établie
Contient : Silice cristalline ²	14808-60-7	0-1	0,1 mg/m ³	Non établie

- L'exposition au produit au-dessus des limites d'exposition n'est pas susceptible de se produire en raison de sa forme (incorporé au mélange) et de son utilisation prévue. La limite d'exposition est donnée à titre de référence seulement.
- Une proportion de silice cristalline peut être présente dans le sable qui est saupoudré sur le dessus de certaines membranes. Comme le sable colle à la surface de la membrane, il est peu probable que la silice cristalline contenue dans le sable se retrouve dans l'air ambiant en concentration supérieure à la limite d'exposition.

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

CONTACT AVEC LA PEAU

En raison de sa surface rugueuse, le produit peut causer une irritation mécanique de la peau. Le produit peut aussi tacher et coller à la peau. Le contact avec ce produit à température élevée peut causer des brûlures thermiques.

CONTACT AVEC LES YEUX

Le produit n'est pas susceptible de causer d'effets sur les yeux. Le contact avec ce produit à température élevée peut causer des brûlures thermiques.

INHALATION

Le produit n'est pas susceptible de causer des effets sur le système respiratoire. Si la membrane est brûlée, des fumées d'asphalte peuvent être émises et donner lieu à des irritations au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les fumées peuvent en outre occasionner de la fatigue, des maux de tête, des étourdissements, des nausées et de l'insomnie.

INGESTION

Si le produit est utilisé normalement, ce type d'exposition est improbable.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact répété ou prolongé peut causer de l'irritation. (1)

INHALATION

Si le produit est utilisé normalement, il n'est pas susceptible de causer des effets sur le système respiratoire.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

En raison de la forme du produit, il est peu probable qu'il y ait exposition à des poussières ou à des fumées dangereuses. L'information sur la cancérogénicité est fournie à titre de référence seulement. Ce produit n'est pas reconnu comme cancérogène.

Bitume : Les fumées d'asphalte peuvent contenir une variété d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) parmi lesquels certains représentent un risque de cancer de la peau. Des quantités élevées de HAP peuvent être libérées si ce produit est chauffé au dessus de 200°C. Le contact cutané répété ou prolongé des HAP peut provoquer le cancer de la peau et une mauvaise hygiène peut être un facteur contribuant. Les fumées d'asphalte contiennent des substances comme le Benzo(a)pyrène et le Dibenzo(a,h)anthracène qui sont reconnus comme une cause de cancer chez l'humain. Dans sa monographie de 2013 (Volume 103), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conduit une étude sur la cancérogénicité potentielle du bitume. Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et leurs émissions durant les travaux de pavage est possiblement cancérogène pour l'humain (Groupe 2B) ». (1)

Bitume oxydé : Dans sa monographie de 2013 (Volume 103), le CIRC a conduit une étude sur la cancérogénicité potentielle du bitume. Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes oxydés et leurs émissions durant les travaux de toiture est probablement cancérogène pour l'humain (Groupe 2A) ». Cependant, en raison de la forme du produit, l'exposition à cette substance est peu probable dans des conditions normales d'utilisation. (1)

Silice cristalline : Comme le sable est collé au produit, il est peu probable que la silice cristalline du sable soit libérée. Selon le CIRC, la silice cristalline est cancérogène pour l'homme lors de l'inhalation (Groupe 1). (3)

Filament de fibre de verre : Il est peu probable que la fibre de verre soit libérée. En 2001, le CIRC a classé la fibre de verre dans le Groupe 3, soit « non classable quant à sa cancérogénicité chez les humains ». Cette décision repose sur des recherches effectuées sur des humains et des animaux qui n'ont démontré aucun lien entre l'inhalation de poussières de fibre de verre et le développement de maladies respiratoires. Ces résultats contredisent une étude effectuée en 1987 par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) et le National Toxicology Program (NTP) qui avaient classé le produit dans le groupe 2B (probablement cancérogène pour les humains). Cette classification était basée sur des études dans le cadre desquelles des

animaux avaient reçu des injections de grandes quantités de fibre de verre.

Aucune information sur les autres produits.

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune information

MUTAGÉNÉCITÉ

Aucune information

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Aucune information

ACCUMULATION POTENTIELLE

Aucune information

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

S'il y a présence de poussières ou de tâches sur la peau, laver doucement avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec le produit fondu, ne pas tenter d'enlever le produit de la région touchée; rincer avec de l'eau froide. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Ne pas essayer d'enlever le produit des yeux sans aide médicale. Consulter immédiatement un médecin.

INHALATION

Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé et rétablir la respiration s'il y a lieu.

INGESTION

L'ingestion de ce produit est improbable.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Sans objet

EXPLOSIBILITÉ : Sans objet

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Sans objet

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume) Sans objet

RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Si le produit est chauffé, prendre note que les fumées d'asphalte sont inflammables. Ne pas utiliser d'eau pour éteindre un feu d'asphalte.

PRODUITS DE COMBUSTION

La combustion de ce produit peut produire une épaisse fumée noire. Des fumées et des gaz toxiques et irritants, notamment du sulfure d'hydrogène, du dioxyde de soufre et des traces de fumées métalliques peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle appropriés et approuvés par les normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie à partir d'une distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. Vu le risque élevé d'explosion, toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie. Éloigner les rouleaux de membrane de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les rouleaux de membrane à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

MOYENS D'EXTINCTION : Mousse, poudre chimique, CO₂, sable.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS

Si le produit chaud est répandu, attendre suffisamment longtemps pour qu'il refroidisse complètement, et le mettre ensuite dans un contenant pour s'en débarrasser. Porter un appareil respiratoire approprié (si cela est nécessaire) et des vêtements de protection. Informer les organismes environnementaux requis. Rincer la zone du déversement avec de l'eau et du savon. Disposer du matériau récupéré selon les normes environnementales locales.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Se laver les mains après utilisation.

ENTREPOSAGE

Les revêtements doivent être entreposés de façon à éviter les plis, les déformations, les éraflures et autres dommages à la toiture. Les matériaux doivent être protégés de façon appropriée et entreposés en permanence à l'abri de la flamme nue ou d'étincelles de soudure. En outre, ils doivent être protégés des intempéries et de toute substance nuisible. Entreposer les membranes autocollantes à l'abri du soleil.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants résistants.

SYSTÈME RESPIRATOIRE : Si la limite d'exposition aux poussières est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection conformes aux normes.

CORPS : Porter des vêtements protecteurs appropriés.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Solide
ODEUR ET APPARENCE :	Membrane noire à odeur d'asphalte
SEUIL DE L'ODEUR :	Aucune information
PRESSION DE VAPEUR (20 °C) :	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Sans objet
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :	Sans objet
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Sans objet
POINT DE CONGÉLATION :	Sans objet
DENSITÉ (H₂O = 1) :	Variable
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :	Nulle
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :	Non mesurable (0 g/L)
VISCOSITÉ :	Sans objet

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériau est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : Produit incompatible avec les acides forts et les bases fortes ainsi qu'avec les agents oxydants, les solvants organiques et les corps gras.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun produit recensé.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non

SECTION XI : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Aucune information.

Effets de l'exposition à court terme (aiguës)

Aucune information.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Bitume : Des études expérimentales sur des animaux et des cellules de mammifères cultivées indiquent que les condensats de fumées d'asphalte de toiture produits en laboratoire sont génotoxiques et causent des tumeurs de la peau. (2)

Silice cristalline : Plusieurs études ont montré une incidence accrue de tumeurs aux poumons chez les rats exposés au quartz par inhalation sur une période de 2 ans. Le CIRC a déterminé qu'il y avait suffisamment de preuves pour établir que le quartz est cancérogène pour les animaux expérimentaux. (3)

Huile naphthénique sévèrement hydrotraitée : Aucune étude sur les humains et les animaux n'a permis de classer les huiles naphthéniques sévèrement hydrotraitées comme cancérogènes (CIRC, 1984). (1)

Aucune information sur les autres produits.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION

Aucune information

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information

MUTAGÉNÉCITÉ

Silice cristalline : Aucune, selon les informations accessibles.

Aucune information sur les autres produits.

PRODUITS SYNERGIQUES

La fumée de cigarette augmente les effets de la poussière de silice sur le système respiratoire. L'exposition simultanée avec des cancérogènes connus comme le benzo (a) pyrène peut augmenter la cancérogénicité de la silice cristalline.

SECTION XII : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Aucune donnée

BIODÉGRADATION

Ce produit n'est pas biodégradable. La bioaccumulation est impossible et la bioconcentration dans la chaîne alimentaire est non probable.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme matière dangereuse. Consulter les autorités locales, provinciales, territoriales ou nationales pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est pas reconnue comme déchet dangereux par l'EPA des États-Unis en vertu de la réglementation de la loi américaine *Resources Conservation and Recovery Act* (RCRA). Il n'y a pas de numéro de déchet de l'EPA pour ce produit.

SECTION XIV : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada et par le Department of Transportation (DOT) des États-Unis.

SECTION XV : RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada.

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA) des États-Unis.

Prop. 65 : Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

GLOSSAIRE

CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀ / CL₅₀ :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
SGH :	Système général harmonisé
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

- (1) Fiche signalétique du fournisseur
- (2) NIOSH (2001) Hazard Review, Health Effects of Occupational Exposure to Asphalt. U.S. Department of Health and Human Service, Centers for Disease Control and Prevention, National Institute for Occupational Safety and Health, DHHS (NIOSH) Publication n° 2001-110.
- (3) CHEMINFO (2010) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada.

Numéro de la FDS : **CA U DRU SS FS 043**

Les fiches de données de sécurité de RESISTO sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante : www.resisto.ca.

Justification de la mise à jour :

- Ajout de trois noms commerciaux.
- Ajout du bitume oxydé à la liste des ingrédients.
- Modification des concentrations de certains ingrédients.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou les produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.